



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

asthme

Question écrite n° 72011

Texte de la question

M. Georges Sarre appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le dossier de l'asthme. En effet, il apparaît que malgré une diversité thérapeutique efficace, de nombreux asthmatiques ne bénéficient pas toujours d'un traitement adéquat. Deux tiers des asthmatiques ont eu recours au moins une fois à la mesure de leur fonction respiratoire, or seul un tiers d'entre eux a bénéficié d'une mesure du souffle dans le courant de l'année. Selon différentes études européennes, 50 % seulement des asthmatiques prennent leurs médicaments de façon rigoureuse. L'usage quotidien de corticoïdes inhalés est seulement de 25 %, quel que soit le degré de déficience. Nombre de malades, par manque d'information ou n'ayant pas confiance dans les traitements proposés, se soignent irrégulièrement entraînant une augmentation sensible des hospitalisations. Cette pathologie chronique touche près de 3,5 millions de personnes en France, dont 700 000 de moins de quinze ans, elle progresse chaque année de 3 % et entraîne 2 000 décès. Six cent mille personnes asthmatiques ne seraient pas traitées convenablement en France. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte mettre en oeuvre pour une meilleure éducation thérapeutique des patients et obtenir des résultats tangibles.

Texte de la réponse

Conscient de l'importance de ce problème de santé publique et des difficultés d'une prise en charge optimale malgré des méthodes diagnostiques éprouvées et un arsenal thérapeutique diversifié et efficace, le ministre délégué à la santé a présenté un programme pluriannuel d'actions, de prévention et de prise en charge de l'asthme (2002-2005), annoncé le 28 janvier 2002 à Nice. Ce plan met l'accent sur l'importance de l'éducation thérapeutique dans la prise en charge de l'asthme. L'ANAES a publié en juin 2001 des recommandations pour l'éducation thérapeutique des adultes et des adolescents asthmatiques et anime des travaux sur l'éducation thérapeutique des enfants. L'ensemble de ces recommandations fera l'objet d'une adaptation pour les rendre plus facilement accessibles aux patients. Ce document sera diffusé aux professionnels et aux patients, notamment dans les structures pratiquant l'éducation thérapeutique. Pour le développement de l'offre en matière d'éducation thérapeutique de groupe, un budget de 915 000 EUR sera dégagé en 2002 sur l'ONDAM hospitalier. Une circulaire sera publiée dans le courant du premier trimestre 2002 afin d'identifier les projets répondant à certains critères de qualité. Par ailleurs, dès 2003, des postes de conseiller en environnement intérieur seront créés dans le cadre des réseaux de prise en charge des patients asthmatiques. Ces professionnels intervenant au domicile des patients à la demande des médecins participeront à l'éducation thérapeutique en amenant le patient asthmatique à agir sur la présence de facteurs asthmogènes dans son environnement.

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72011

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 261

Réponse publiée le : 25 mars 2002, page 1718